

Collection
Conférence

no **C-2006-04**

**L'approche par les capacités
d'Amartya Sen : quels
enseignements pour l'économie
sociale ?**

Cyrille Ferraton

Décembre 2006

Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale
Collection Conférence – no C-2006-04

« **L'approche par les capacités d'Amartya Sen : quels enseignements pour l'économie sociale ?** »
Cyrille Ferraton

ISBN : 2-89276-**362-2**

Dépôt légal : 2006

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION

La Chaire de recherche du Canada en économie sociale étudie l'innovation sociale produite dans l'économie sociale, afin de mieux comprendre son rôle dans les transformations sociales. L'économie sociale désigne une forme particulière d'organisations : coopératives, associations ou organismes à but non lucratif, mutuelles. Elles fonctionnent selon un certain nombre de valeurs, de principes et de règles qui particularisent les processus de décision, les finalités, la répartition des surplus, le sociétariat, le financement, etc. Établissant des passerelles entre le développement économique et le développement social, l'économie sociale cherche à servir la collectivité plutôt qu'à engendrer des profits pour les actionnaires.

Du fait de leur nature, de leur origine et de leur mission, les organisations d'économie sociale offrent des conditions propices à l'innovation sociale. Face aux transformations du marché et de l'État, les demandes sociales affluent et suscitent le besoin d'inventer de nouvelles façons de faire. Le mode participatif de l'économie sociale est riche d'innovations sociales, rapprochant le consommateur du producteur, le bénéficiaire du prestataire, les besoins des individus de ceux des collectivités. Ce faisant, l'économie sociale peut contribuer à la transformation du secteur public (réseaux de politiques publiques, développement durable) et du secteur privé (gestion participative, responsabilité sociale corporative, bilan social). En ce sens, l'économie sociale est un véritable laboratoire d'expérimentation d'une société en mutation.

Les travaux de la Chaire se concentrent sur deux principaux terrains d'étude, soit celui des services de proximité (logement communautaire, aide domestique, cuisines collectives, centres de la petite enfance, etc.) et celui des services collectifs, notamment les services de soutien au développement (institutions financières, fonds de développement, corporations de développement économique communautaire, groupes de ressources techniques, etc.). Les recherches s'articulent autour de trois principaux chantiers. Le premier est celui de la **gouvernance**, afin de comprendre comment les instances plurielles et les partenariats favorisent la prise en compte d'objectifs relevant à la fois du marché et de l'intérêt général. Le deuxième chantier est celui des **modes de développement et de financement**, dans un univers où le capital n'est pas rémunéré par les profits. Le troisième chantier est celui des **méthodes d'évaluation** spécifiques à une double mission économique et sociale.

À terme, le but est de comprendre ce qui fait cohérence dans la contribution de l'économie sociale au renouvellement et à la démocratisation du modèle de développement. L'économie peut ainsi être mise au service de la société.

À fin de rendre compte des travaux de la Chaire, nous proposons deux collections :

1. Recherche
2. Conférences.

Marie J. Bouchard
Titulaire

NOTES SUR L'AUTEUR

CYRILLE FERRATON est post-doctorant à la Chaire de recherche du Canada en économie sociale.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1
1. BREF RAPPEL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE	3
2. L'APPROCHE PAR LES CAPACITÉS	5
2.1. Les critiques des approches utilitariste et « ressourcistes » pour évaluer les inégalités.....	6
2.2. Capacités et Fonctionnements.....	7
2.3. Les problèmes de conversion des moyens en fins	8
2.4. Une nouvelle base d'évaluation des inégalités	9
2.5. Ressources et capacités	10
2.6. Liberté réelle et capacités	13
2.7. La question de l'opérationnalisation.....	14
2.8. Les problèmes de l'approche par les capacités	15
3. DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ?	17
3.1. Une utilité théorique.....	17
3.2. Une utilité pratique	20
3.2.1. Action publique et économie sociale	20
3.2.2. Le problème de la mesure des initiatives de l'économie sociale	22
CONCLUSION	25
BIBLIOGRAPHIE.....	27

RÉSUMÉ

Ce texte propose d'appréhender l'économie sociale dans la perspective de l'approche par les capacités d'Amartya Sen. Après une brève présentation des différentes définitions de l'économie sociale, les principaux éléments de l'approche par les capacités sont développés et sont ensuite confrontés à l'économie sociale. Il ressort une double utilité de l'approche par les capacités pour l'économie sociale : théorique d'une part, en donnant une « nouvelle lecture » des projets politiques de l'économie sociale, pratique d'autre part, en permettant une évaluation de l'économie sociale au niveau de la complémentarité de l'action publique et de l'économie sociale et au niveau de la mesure des pratiques de l'économie sociale.

Cyrille Ferraton

INTRODUCTION

Pour Amartya Sen, le niveau des ressources et le niveau de satisfaction (ou utilité) individuelle procurée par la consommation ne suffisent pas à évaluer la situation réelle d'une personne. Les ressources ne sont que des moyens ne donnant aucune information sur ses possibilités réelles d'action. La satisfaction individuelle est un résultat subjectif. La situation d'une personne possédant des ressources matérielles importantes et un niveau de satisfaction faible peut être perçue comme inférieure à celle d'une personne dans le besoin avec un niveau de satisfaction élevé.

Selon Sen, l'approche par les capacités (*capability approach*) comble ces lacunes en tenant compte des possibilités de choix réels de la personne ; elle ne se concentre pas sur les biens et services auxquels a accès la personne, ni sur la satisfaction que lui procure sa consommation individuelle, mais sur les choix réels qui lui sont offerts et qu'elle a les moyens de réaliser. L'approche par les capacités envisage différemment les inégalités parce qu'elle ne fonde pas son évaluation simplement sur les inégalités monétaires. Elle permet de donner une nouvelle interprétation des initiatives économiques et sociales, dont les politiques publiques, qui visent à lutter contre les inégalités ou à surmonter une incapacité grevant la liberté réelle des personnes. Elle est descriptive ; son objectif est la compréhension, la description et l'évaluation des phénomènes inégalitaires. Notre propos dans ce texte est d'appréhender l'économie sociale dans la perspective de l'approche par les capacités.

Après avoir présenté brièvement les principales définitions de l'économie sociale (1), nous exposons les principaux éléments de l'approche par les capacités développée par Sen (2) que nous confrontons à l'économie sociale (3).

1. BREF RAPPEL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Il n'existe pas une définition, mais des définitions de l'économie sociale. Le développement au cours des années 1990 d'une nouvelle approche dite de l'économie solidaire bien que se démarquant explicitement de l'économie sociale a accentué encore la complexité de ce champ¹. Il est courant de distinguer deux types de définition² :

- Une définition statutaire ou institutionnelle où les organisations de l'économie sociale sont appréhendées à partir de leurs propriétés institutionnelles et juridiques à l'aide desquelles sont distinguées les mutuelles, les coopératives et les associations.
- Et une définition basée sur les caractéristiques communes des organisations de l'économie sociale en discernant les objectifs poursuivis et leurs règles internes de fonctionnement.

Sur la base de cette distinction, plusieurs auteurs ont proposé leur définition de l'économie sociale. Citons celle d'Henri Desroche définissant l'économie sociale par ses composantes centrales : l'entreprise coopérative, l'entreprise mutualiste et l'entreprise associative auxquelles il ajoute ses composantes périphériques : l'entreprise communale (proche du secteur public), l'entreprise communautaire ou populaire (voisinant avec le secteur communautaire), l'entreprise paritaire (à la frontière du secteur syndical) et l'entreprise participative (proche du secteur privé lucratif) (H. Desroche, 1983, pp. 204-206.).

Claude Vienney pour sa part a proposé une définition basée sur les règles de fonctionnement des organisations : « 1. Identification réciproque des personnes associées et de l'activité entreprise. 2. Égalité des associés. 3. Si les excédents sont partagés entre les membres, c'est proportionnellement à la participation de chacun à l'activité. 4. Propriété collective des excédents réinvestis dans l'entreprise » (C. Vienney, 1994, p.8.).

Jacques Defourny a développé pour le Conseil wallon de l'économie sociale une définition reposant sur les valeurs de solidarité, d'autonomie et de citoyenneté s'articulant autour de quatre règles : -finalité de services aux membres et à la collectivité et non de profit ; -autonomie de gestion ; -règle démocratique ; -primauté des personnes et du travail dans la répartition des revenus et des excédents (J. Defourny, 1992)³.

¹ Nous ne distinguons pas ici économie sociale et économie solidaire. C'est pourquoi, lorsque nous utilisons l'expression « économie sociale », nous nous référons aussi bien aux approches dites de l'économie sociale qu'à celle de l'économie solidaire.

² Pour une présentation exhaustive des différentes définitions de l'économie sociale voir B. Lévesque et M. Mendell (2004) et M. Kearney (2004).

³ Cette définition a été reprise par le Chantier de l'économie sociale au Québec.

De son côté, l'économie solidaire peut être définie à partir des trois caractéristiques suivantes :

- Le principe de réciprocité défini par Karl Polanyi (K. Polanyi, C. Arensberg et H. Pearson (ed.), 1957) afin de rendre compte des activités économiques ;
- La caractérisation des organisations comme des micro-espaces publics animés par des motifs désintéressés.
- La réactivation par les organisations de l'économie solidaire d'une « *solidarité démocratique* » à dominante réciprocaire (J.-L. Laville, 2001, p. 87.) introduite par l'associationnisme français des années 1830-1850 qui a ensuite au tournant du XX^e siècle été remplacée par une « *solidarité démocratique* » basée sur la redistribution publique. La combinaison de ces deux types de solidarité comme nouvelle modalité de l'action publique constitue une des principales doléances des promoteurs de l'économie solidaire.

Il n'existe donc pas de définition de l'économie sociale qui fasse l'unanimité. On pourra néanmoins très schématiquement circonscrire deux grandes propriétés partagées par les différentes approches de l'économie sociale (incluant celle de l'économie solidaire) :

- Les organisations de l'économie sociale se distinguent des organisations marchandes en établissant des règles d'organisation, formelles ou informelles, spécifiques ; citons entre autres :
 - la règle démocratique (une personne, une voix) d'un côté,
 - et, la règle limitant ou interdisant le partage individuel des excédents de l'autre.

Ces dernières règles témoignent de leur projet explicitement ou implicitement politique dans le sens où les organisations de l'économie sociale agissent à leur niveau pour le changement institutionnel⁴. Elles promeuvent un fonctionnement de l'économie différent de celui véhiculé par les organisations marchandes qui se caractérisent notamment par l'appropriation privée des excédents.

⁴ L'institution est définie ici dans un sens large renvoyant aux « notions d'organisation, de communauté, de groupement, de collectif ; de règles morales religieuses, laïques ou juridiques ; de valeurs, de conventions, de normes. Il s'agit encore de conduites, d'activités privées ou collectives – ainsi que leurs supports – et, en amont, de manières de faire, de penser et de percevoir même, qui présentent une grande stabilité sans être pour autant immuables », T. Corei, 1995, pp. 7-8

2. L'APPROCHE PAR LES CAPACITÉS

L'approche par les capacités développée la première fois dans *Commodities and Capabilities* (1985)⁵ par Amartya Sen s'inscrit dans la perspective des théories de la justice sociale⁶. Elle porte sur l'évaluation du bien-être individuel que Sen estime insuffisamment élaborée par les approches fondées sur les ressources ou l'utilité. Par extension, elle sert aussi à l'évaluation des arrangements institutionnels et des politiques publiques. Ses investigations à partir du milieu des années 1970 dans le développement économique ont aussi joué un rôle important dans la conception de cette approche (voir notamment Sen, 1983).

Une petite biographie

Amartya Kumar Sen est né le 3 novembre 1933 près de Calcutta en Inde. Issu d'une famille proche du milieu enseignant (son grand-père maternel et son père furent des professeurs d'Université respectivement de philosophie et de chimie) de la classe moyenne indienne, il est le témoin enfant (il a 9 ans) de la Grande Famine du Bengale en 1943 (qui provoqua approximativement trois millions de morts). Selon Sen, cet évènement tragique l'a influencé et a suscité son intérêt pour le développement économique et son étude des famines.

Il reçoit son premier diplôme (Bachelor degree) en économie au Presidency College à Calcutta avant d'entamer une thèse au Trinity College à l'Université de Cambridge en Grande-Bretagne. Maurice Dobb, Joan Robinson ou encore Pierro Saffra font partie de ses professeurs. Joan Robinson et Amiya Dasgupta sont ses deux directeurs de recherche. Il soutient sa thèse en 1959 qu'il publie en 1960 sous le titre *Choice of Techniques*.

Il est marqué par la lecture du classique *Social Choice and Individual Values* de Kenneth Arrow publié en 1951. S. Pressman & G. Summerfield soulignent que « *Sen a passé sa carrière à essayer de surmonter les limites imposées par le théorème d'impossibilité sur la théorie et la politique économiques* » (Steven Pressman & Gale Summerfield, 2002, p. 91).

Il commence à enseigner dès 1956 à l'Université Jadavpur en Inde. Il enseigne ensuite dans plusieurs Universités dont le Massachusetts Institute of Technology (1960-1961), l'Université Stanford (1961), l'Université de Delhi (1963-1971), l'Université de la Californie à Berkeley et l'Université de Harvard (1968-1969). À partir de 1971, il enseigne à la London School of Economics puis à Nuffield College de l'Université d'Oxford à partir de 1977. En 1980, il occupe le poste prestigieux Drummond Professor

⁵ Texte issu d'une conférence (Hennipamn Lecture) à l'Université d'Amsterdam en avril 1982.

⁶ Par justice sociale, nous entendons l'ensemble des règles qui régissent la définition et la répartition juste des droits et des devoirs entre les membres d'une collectivité, voir notamment C. Arnsperger et P. Van Parijs, 2000. Pour une présentation générale, voir M. Fleurbaey (1996).

of Political Economy à All Souls College de l'Université d'Oxford. En 1988, il accepte le poste Lamont University Professor of Economics and Philosophy à l'Université d'Harvard. Il retourne en Angleterre en 1998 où il devient Master of Trinity College à l'Université de Cambridge.

L'activité de recherche de Sen est pléthorique : il a publié plus de 20 ouvrages et plus de 300 articles. Ses contributions concernent principalement la théorie du choix social, l'évaluation du bien-être et le développement économique. Il a été aussi président du Development Studies Association (1980-1982), de l'Econometric Society (1984), de l'International Economic Association (1986-1989), de l'Indian Economic Association (1989) et enfin de l'American Economic Association (1994) et a obtenu un nombre important de titres honorifiques (Honoris Causa, etc.). Enfin, il a reçu en 1998 le Prix de la Banque de Suède en Sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel. Ce prix lui a été décerné pour ses contributions à la théorie du choix social, à l'évaluation du bien-être et à la pauvreté.

2.1. Les critiques des approches utilitariste et « ressourcistes » pour évaluer les inégalités

Le concept de capacité, introduit la première fois dans la conférence « Equality of What ? » en 1979⁷, est une réponse aux insuffisances pointées par Sen des réflexions de philosophie morale traitant de la question de l'égalité. Deux approches sont ici visées : la théorie du bien-être et la théorie de John Rawls. Il leur reproche de ne pas tenir compte dans leurs élaborations de critères de justice sociale, de « *la diversité fondamentale des êtres humains* » (Sen, 1993, p. 194.) qui n'est pas sans conséquence selon lui sur le traitement de la question de l'égalité.

La théorie du bien-être incarnée par l'utilitarisme (mais d'autres variantes sont possibles) impose une conception *a priori* du bien commun, « *la maximisation de la somme des utilités* » (Sen, 1993, p. 195), et se focalise uniquement sur les réalisations concrètes des personnes, que Sen désigne par « *accomplissements* » (*functionings*), ignorant leurs possibilités réelles de choix et donc leur liberté d'accomplir définie par Sen comme « *la possibilité réelle que nous avons de faire ce que nous valorisons* » (Sen, 2000a, p. 55)

L'approche de John Rawls développée dans *Théorie de la justice* (1971) qui repose sur l'égalité des « *biens sociaux premiers* » définis comme « *les choses que tout homme rationnel est supposé désirer* » incluant « *les droits, les libertés et les possibilités offertes à l'individu, les revenus et la richesse, et les bases sociales du respect de soi-même* » (cité

⁷ Conférence donnée dans le cadre des « Tanner Lectures on Human Values » à l'Université de Stanford le 22 mai 1979 publiée dans le volume I. de *The Tanner Lectures on Human Values* (University of Utah Press & Cambridge University Press), reproduite ensuite dans *Choice, Welfare and Measurement* (1982, pp. 353-369) et traduite en français dans *Éthique et économie* (1993, pp. 189-213.)

dans Sen, 1993, p. 206) ne considère pas les variations interpersonnelles faisant que l'utilisation de ces « *biens sociaux premiers* » peut conduire à des résultats très différents entre les personnes. J. Rawls néglige ainsi le problème de la conversion des moyens, ici les « *biens sociaux premiers* », en liberté réelle. Sen critique même dans une perspective marxiste, le « *fétichisme* » qu'il semble attacher à ces biens alors qu'il est plus pertinent de se focaliser sur la « *relation entre les personnes et les biens* » (Sen, 1993, p. 208). Il existe, souligne-t-il, d'importantes différences entre « *les ressources qui nous aident à concrétiser la liberté et l'étendue de la liberté elle-même* » (Sen, 2000a, p. 64)⁸.

Plus tard, Sen étend ses critiques à d'autres approches :

- d'abord à celle développée par Ronald Dworkin qu'il associe à celle de J. Rawls bien que présentant des différences non négligeables, parce qu'elles font des « *ressources* » la base des comparaisons interpersonnelles et donc traitent de la question de l'égalité « *sous l'angle des moyens et non de ce que les individus peuvent obtenir à partir de ces moyens* » (Sen, 1993, p. 219.) ;
- enfin à la conception déontologique libertarienne (dont Robert Nozick est le principal représentant) car en se restreignant à la détermination *a priori* des droits individuels, et en ne considérant pas les opportunités d'actions individuelles effectives, elle légitime l'inégalité du fait des différences interpersonnelles (Sen, 2000b, p. 27.).

2.2. Capacités et Fonctionnements

Sen développe une nouvelle approche basée sur les capacités qui lui permet de rendre compte des libertés réelles des personnes en s'attachant en particulier à considérer les usages différents que font les personnes des moyens dont elles sont pourvues. Une présentation exhaustive de cette approche est développée dans *Commodities and Capabilities* (1985). Une capacité (*capability*) est définie comme ce qu'« *une personne peut faire et peut être* » (Sen, 1985, p. 1) ou encore comme « *l'ensemble des n-tuples de modes de fonctionnement parmi lesquels l'individu peut choisir n'importe quel n-tuple. L'« ensemble des capacités » exprime ainsi la liberté réelle qu'a une personne de choisir entre les différentes vies qu'elle peut mener* » (Sen, 1993, p. 218).

Une capacité est donc associée à un ensemble de « *fonctionnements* » (functionings). Un fonctionnement, dont Sen attribue la paternité à Aristote, est défini comme « *un accomplissement (achievement) d'une personne : ce qu'il ou elle réussit à faire ou à être* » ou encore « *les différentes choses qu'une personne peut aspirer à faire ou à être* » (Sen, 2000b, p. 83), traduisant l'état de cette personne (Sen, 1985, p. 10).

⁸ Voir la réponse de John Rawls dans *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la Justice*, 2004, pp. 230-239.

La capacité ou « *ensemble capacité* » (A. Sen, 2000a, p. 66)⁹ constitue par conséquent la liberté réelle de la personne, c'est-à-dire « *la totalité des ensembles d'accomplissements entre lesquels [la personne peut] choisir, car [elle a] les moyens de concrétiser n'importe lequel* » (Sen, 2000a, p. 59). Autrement dit, elle représente ses différentes alternatives en termes d'états et d'actions qui lui sont offertes et qu'elle peut effectivement réaliser. La liberté réelle ne s'apprécie donc pas à l'aune des accomplissements atteints par la personne, mais en évaluant l'ensemble des combinaisons de fonctionnements qui lui est possible de choisir. C'est la personne qui décide de ses choix et de l'utilisation des moyens qui sont mis à sa disposition. L'approche par les capacités offre un cadre d'évaluation du bien-être et de l'espace de liberté dont la personne dispose pour rechercher le bien-être (A. Sen, 2000a, p. 65). Elle nous informe d'un côté sur les fins que la personne valorise, et de l'autre, sur les moyens dont elle est pourvue pour atteindre ces fins (A. Sen, 2004, p. 332)¹⁰.

Notons l'ambiguïté tenant à l'utilisation du terme « *capabilité* », soit utilisé pour décrire l'ensemble capacité ; la personne possède alors une seule « *capabilité* », soit utilisé au pluriel représentant alors les fonctionnements potentiels de la personne.

2.3. Les problèmes de conversion des moyens en fins

L'insatisfaction de Sen à l'égard de l'approche de J. Rawls provient de sa focalisation « *fétichiste* » sur les « *biens sociaux premiers* » sans pouvoir s'assurer que cette égalité de moyens puisse réellement conduire à une égalité de fins ; « *sa théorie a eu pour effet de transférer notre intérêt des seules inégalités de résultats et d'accomplissements à celles qui touchent aux chances et aux libertés. Mais, en se concentrant sur les moyens de la liberté et non sur son étendue, son effort pour fonder la société sur la justice ne va pas jusqu'au bout, ne parvient pas à accorder toute l'attention qui convient à la liberté en soi* » (A. Sen, 2000a, p. 128)

Deux variations entre les personnes en effet sont susceptibles de se développer dans l'utilisation des moyens : d'une part, dans la détermination des fins recherchées, et, d'autre part, dans la transformation des moyens en fins (Sen, 1993, p. 226). L'approche par les capacités intègre ces variations en considérant l'ensemble des fonctionnements réalisables. Ainsi, ce n'est pas l'égalité des ressources ou des moyens qui doit être recherchée mais l'égalité des capacités de façon à offrir aux personnes, quelles que soient les différences qui les caractérisent tant au niveau de la détermination des fins qu'au niveau des conversions des moyens en fins, la possibilité, dans des conditions identiques, de choisir et de réaliser les mêmes objectifs. Les biens et les services dès lors ne sont plus que des instruments au

⁹ Nous utiliserons pour la suite l'expression « *ensemble capacité* ».

¹⁰ Des Gasper (2002) a critiqué le concept de capacité pour son manque de précision. Il propose de distinguer : -les capacités rattachées aux aptitudes, aux compétences ou encore aux capacités qui sont désignées par S-capability (S pour *skill* et *substantive*). -et les capacités liées à l'ensemble des modes de vie atteignables au cours d'une vie par une personne donnée qui sont désignées par O-capability (O pour *options* et *opportunities*), voir D. Gasper, 2002.

service des fins individuelles. Des personnes poursuivant les mêmes objectifs et qui détiennent des ressources ou des « *biens sociaux premiers* » identiques ne réussiront pas toutes à les atteindre parce que leurs capacités divergeront. Soulignons cependant que les capacités ne nécessitent pas toutes la possession de biens et services ; être respecté par autrui ne dépend pas, par exemple, de l'usage de biens et services (I. Robeyns, 2005, p. 36.)

C'est donc la conversion des moyens en fins qui pose ici problème. Trois types de facteurs influent sur cette conversion (Robeyns, 2005, p. 36) :

- des facteurs personnels (caractéristiques physiques, sexe, etc.) ;
- des facteurs environnementaux (conditions climatiques, menaces d'épidémie, etc.) ;
- et des facteurs sociaux¹¹ (nature du système national de santé, normes sociales, positions sociales, etc.).

La critique selon laquelle la perspective de Sen penche exagérément du côté de l'individualisme parce qu'elle se centre uniquement sur les choix individuels oublie que Sen tient bien compte des contraintes sociales qui peuvent peser sur l'acte de choix au travers des facteurs influençant la conversion des moyens en fins.

2.4. Une nouvelle base d'évaluation des inégalités

La critique commune de Sen adressée à la théorie du bien-être, à Rawls, Dworkin ou encore aux libertariens (Nozick) est de considérer une « *base d'information des jugements de justice* » inappropriée pour évaluer les situations réelles dans lesquelles se trouvent les personnes (Sen, 1993, p. 216). Ainsi, l'approche par les capacités ne se contente pas des seuls résultats ou accomplissements individuels, ni des biens ou moyens dont disposent les personnes, mais de « *toute une série diversifiée d'actions et d'états en les considérant comme importants en eux-mêmes* » (A. Sen, 2000a, p. 71).

La « *base d'information* » comprend donc les différentes combinaisons de fonctionnements potentiels parmi lesquelles la personne en choisit une seule. À l'issue de son choix se présenteront les fonctionnements effectivement accomplis et les fonctionnements non accomplis mais qui étaient néanmoins réalisables. C'est pourquoi la capacité est définie comme la liberté réelle de la personne, la liberté de choisir parmi ses différents accomplissements possibles ; elle détermine ce que « *la personne est capable de choisir*

¹¹ Nous avons regroupé sous facteurs sociaux deux types de facteurs distingués par Sen dans une récente contribution : -les facteurs liés aux « ressources non personnelles » (*non-personal resources*) comme le système national de santé et -les facteurs liés aux différentes positions relatives vis-à-vis des autres (*different relative positions vis-à-vis others*) illustrés par l'exemple développé par Adam Smith dans la *Richesse des Nations* montrant que la tenue vestimentaire requise pour apparaître sans honte en public dépend des standards sociaux vestimentaires de chaque société (Sen, 2004, pp. 332-333) Dans *Commodities and Capabilities*, Sen distinguait seulement les facteurs personnels et sociaux (Sen, 1985a, p. 26).

[parmi] *des combinaisons particulières de fonctionnements [...] » sans se préoccuper de ce « que la personne décide réellement de choisir » (A. Sen, 2004, p. 334)*

La question dès lors se pose de la sélection des fonctionnements pertinents. Sen se refuse d'opérer tout choix autorisant ainsi une détermination des fonctionnements susceptible de varier avec le contexte (économique, social, culturel...), mais surtout parce qu'il croit que cette sélection des fonctionnements pertinents peut résulter du débat public prenant place entre les différentes parties prenantes concernées. Aussi, déterminer une liste de fonctionnements présuppose une conception unique du bien commun (ou une « *doctrine compréhensive particulière* ») et donc la préconisation d'un « *mode de vie précis* » (A. Sen, 1993, p. 223.) ce que Sen refuse notamment parce que cette démarche contrevient à sa conception pluraliste du bien commun. Cependant, il n'exclut pas la possibilité d'un classement hiérarchisé des fonctionnements mais ne donne aucune information relative aux fonctionnements prioritaires (A. Sen, 2000a, pp. 74-78)

2.5. Ressources et capacités

L'approche par les capacités permet de bien distinguer entre, d'un côté, les biens, ressources ou moyens dont dispose la personne, et de l'autre, les accomplissements, résultats ou encore fins atteints par la personne à l'aide de ces mêmes moyens. Toutefois, il convient de bien souligner l'évolution de la pensée de Sen. Ses premières réflexions sont surtout orientées sur les besoins de base ou encore sur les droits (*entitlements*) à disposer des marchandises (*commodities*)¹² et sont donc davantage axées sur les biens et les services que l'est l'approche par les capacités centrée sur les personnes (S. Pressman & G. Summerfield, 2002, pp. 96-97.). Ces dernières réflexions s'inscrivent dans une analyse de la pauvreté et une tentative d'explication des famines. Sa thèse iconoclaste est d'affirmer que beaucoup de famines ne résultent pas de pénuries de ressources (causée par une baisse de la production ou par une baisse des revenus) mais d'un problème de droits (*entitlements*). Autrement dit, la cause principale des famines est politique.

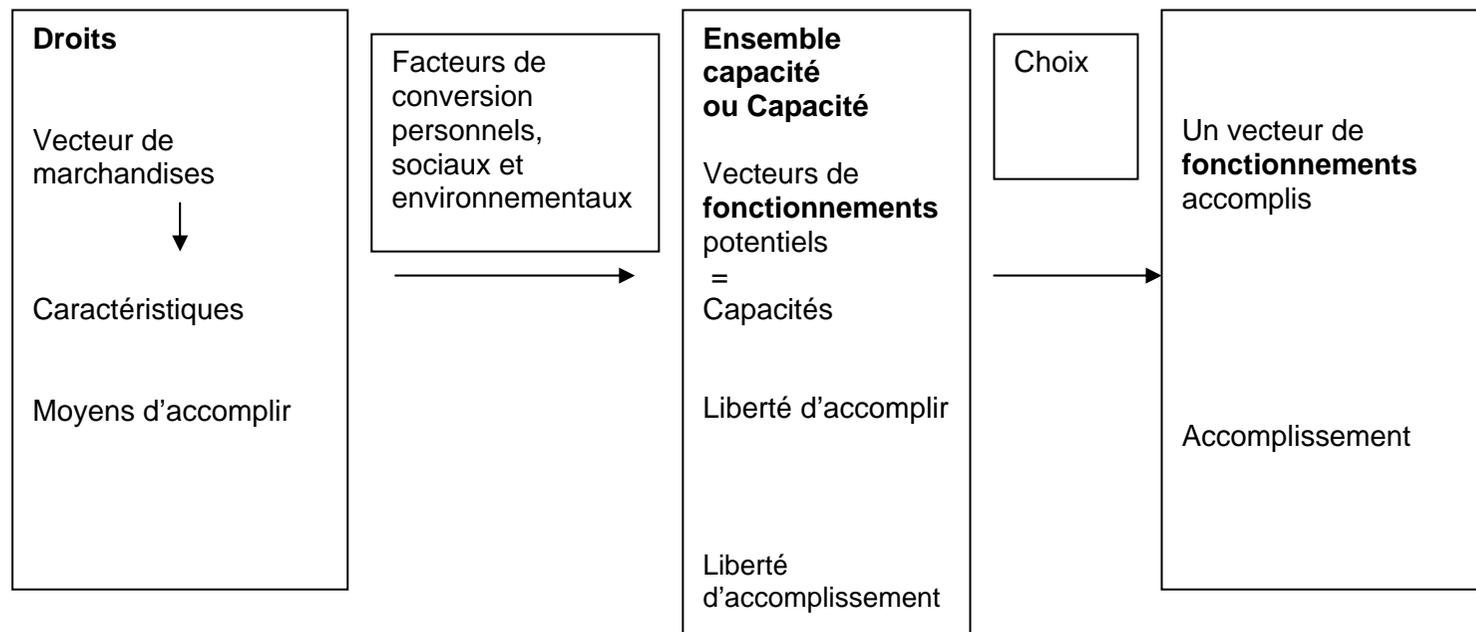
Sen distingue quatre types de droits (*entitlements*) dans *Poverty and Famines* (1981) :

- Les droits basés sur la production (*production entitlements*)
- Les droits basés sur l'échange (*exchange entitlements*)
- Les droits provenant du travail
- Et les droits issus d'héritage ou de transferts

¹² Les droits (*entitlements*) représentent un pouvoir de commande sur les marchandises, marchandises (*commodities*) qui sont définies par leurs caractéristiques (par exemple, les propriétés nutritionnelles d'un aliment, etc.).

Parallèlement, des facteurs institutionnels (lois, transferts sociaux, etc.) influent sur ces droits. Compte tenu de ses dotations (*endowments*), une personne souffre de famine dès lors qu'en l'absence de transferts sociaux, sa structure des droits ne lui permet pas d'obtenir suffisamment de nourriture. Dans cette perspective, la famine ne résulte donc pas d'une pénurie alimentaire mais d'un problème d'accès aux denrées alimentaires (voir A. Sen, 1981).

Il existe une continuité évidente entre cette dernière approche et celle des capacités dans le sens où une personne peut bien disposer de ressources importantes, sa liberté réelle est niée si elle est dans l'incapacité d'accomplir des fonctionnements qu'elle désire pourtant pouvoir réaliser (A. Bertin, 2005). L'inégalité n'est plus perçue au travers de la détention de biens et services, mais au travers des « capacités » de la personne à transformer les biens et services dont elle dispose en accomplissements effectifs. Les trois concepts de droits (*entitlements*), de fonctionnements (*functionings*) et de capacité (*capability*) présentent donc des liens étroits décrits dans le schéma ci-après.



Source : Robeyns, 2003, p. 12

2.6. Liberté réelle et capacités

La capacité d'une personne détermine sa liberté réelle. Cette question de la liberté occupe une place centrale dans la réflexion de Sen (voir par exemple A. Sen, 2005, pp. 459-551.). Récemment, il définissait le développement économique « *comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus* » (A. Sen, 2000b, p. 13) reléguant au rang de moyen la croissance économique (ou PIB). Aussi, sa conception s'écarte-t-elle de toute orientation paternaliste penchant bien plus vers la tradition libérale prolongeant bien que critiquant le chantier lancé par J. Rawls. Sen privilégie en effet « *le rôle d'agent et les jugements émis par les individus : on ne saurait les appréhender comme des « patients » auxquels seront administrés des bienfaits, grâce au processus de développement. Les adultes responsables doivent prendre en charge leur propre bien-être, il leur revient de décider à quelles fins ils souhaitent utiliser leurs capacités* » (A. Sen, 2000b, p. 287.). Sen distingue utilement le bien-être (*well-being*), rattaché à l'intérêt individuel, de l'agence (*agency*) correspondant à des finalités qui peuvent dépasser l'intérêt particulier de la personne¹³. Il s'ensuit une seconde distinction entre la liberté en termes de bien-être et la liberté en termes d'agence ; la seconde liberté est nécessairement plus large que la première dessinant les traits d'une personne active, autonome et responsable de ses actes. Cependant, ces libertés ne s'excluent pas mais sont interdépendantes (A. Sen, 2000a, p. 87).

S'il revient bien aux parties concernées de s'accorder par le débat public sur la sélection des capacités, celles-ci dépendent en grande partie « *de la réalité sociale et de la façon dont elle permet l'expression des libertés* » et ultimement de « *l'État et de la société* » (A. Sen, 2000b, p. 287.). La participation au débat public à l'élaboration des fonctionnements pertinents constitue une des raisons pour laquelle Sen se refuse de déterminer une liste exhaustive de fonctionnements, respectueux de la conception du bien commun de chacun ; il laisse donc partiellement indéterminée son approche. Cette conception doit beaucoup à son expérience en matière de développement économique et à son hostilité à l'égard de la figure de l'expert et de ses « *programmes de développement sophistiqués* » souvent éloignés des valeurs et des priorités des parties concernées auxquelles ils sont destinés ; « *pour peu qu'ils disposent de possibilités sociales adéquates* », souligne Sen, « *les individus sont à même de prendre en charge leur destin et s'apporter une aide mutuelle* » (A. Sen, 2000b, p. 21.).

La notion de responsabilité individuelle occupe une place importante dans l'approche par les capacités notamment parce qu'elle ne détermine pas de distribution des résultats¹⁴. Il appartient

¹³ L'agence correspond aux objectifs que la personne « *a des raisons de rechercher, qu'ils soient ou non liés à son bien-être* » (A. Sen, 2000a, p. 87).

¹⁴ J. Rawls et Sen ont introduit la notion de responsabilité individuelle dans les théories de la justice, D. Maguain, 2002, p. 167.

à la personne d'utiliser comme elle le souhaite les moyens, ici les fonctionnements, qui sont à sa disposition. Où la frontière dès lors doit-elle être tracée entre ce qui est du domaine de la responsabilité individuelle et ce qui ne l'est pas, et qui peut donc relever de la responsabilité de « l'État et de la société » ? Pour Sen, la personne est responsable du choix de sa combinaison de fonctionnements qu'elle souhaite accomplir alors qu'échappe à sa responsabilité l'étendue de sa capacité ou de son ensemble capacité. Cette dernière conception implicite chez Sen n'est pas sans avoir suscité des critiques, car elle ne prend pas en compte le poids de la contrainte sociale sur le choix individuel d'une part, ni de la responsabilité de la personne dans l'étendue de sa capacité lorsque par exemple « *le bonheur et le respect de soi font partie de ses fonctionnements* » (D. Maguain, 2002, p. 177).

2.7. La question de l'opérationnalisation

L'ambition de l'approche par les capacités pose évidemment des problèmes d'opérationnalisation qui sont renforcés par son indétermination (absence d'une liste de capacités ou de fonctionnements). Comment en effet déterminer l'ensemble capacité ? Une évaluation complète des fonctionnements potentiels reste un idéal inatteignable. La liste des fonctionnements est potentiellement illimitée. De plus, il faut choisir l'évaluateur qui peut être un observateur extérieur ou bien la personne elle-même pour laquelle on évalue son ensemble capacité. Généralement, les tentatives d'opérationnalisation s'appuient sur les fonctionnements et non sur l'ensemble capacité (N. Farvaque, 2003, p. 17.)

Cependant, l'approche par les capacités a donné lieu à un certain nombre d'applications assez remarquables (sur ce point, voir en particulier I. Robeyns, 2006, pp. 351-376.). L'Indice du Développement Humain (IDH) qui apparaît la première fois en 1990 dans le Rapport annuel du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) représente le cas le plus emblématique bien que très partiel, d'une application possible du critère des capacités¹⁵. D'autres applications ont vu le jour en particulier pour évaluer des projets locaux de développement économique, pour mesurer la pauvreté au niveau national, pour évaluer les privations des personnes souffrant d'un handicap physique, pour déterminer les inégalités de genre ou encore pour apprécier la pertinence des politiques publiques (Voir l'Appendice).

Ses applications sont donc variées et restent encore pour l'heure en développement. L'indétermination de l'approche par les capacités autorise une opérationnalisation relativement

¹⁵ L'IDH comprend trois composantes : la longévité au travers de l'espérance de vie à la naissance ; le savoir incluant deux éléments : le taux d'alphabétisation des adultes et le nombre moyen d'années d'études de 0 à 15 ans (le premier compte pour 2/3 et le second pour 1/3 dans cette seconde composante) ; enfin, le niveau de vie (ou revenu) par l'intermédiaire du Produit Intérieur Brut réel par habitant calculé en dollars et ajusté par la Parité des pouvoirs d'achat. Chacune des trois composantes est évaluée sur une échelle comprise entre 0 et 1 ; la moyenne arithmétique des trois composantes donne l'IDH.

libre nécessitant des ajouts, méthodologiques en particulier, et la détermination de fonctionnements pertinents. Une des grandes forces de l'approche par les capacités est de pointer les facteurs non monétaires (sociaux, psychologiques, etc.) des phénomènes économiques inégalitaires généralement négligés, voire ignorés par les conceptions monétaires standards. Cette « qualité » n'est pas sans faire écho avec la perspective de l'économie sociale.

2.8. Les problèmes de l'approche par les capacités

Plusieurs critiques ont été adressées à l'approche par les capacités de Sen. Nous reprenons ci-dessous les principales.

▪ Une méthode individualiste et libérale ?

Il a été reproché à Sen sa méthode individualiste et de ne pas suffisamment reconnaître l'existence d'entités collectives encadrant les choix individuels. Cette critique semble négliger un aspect important de l'approche par les capacités : le poids des facteurs sociaux dans la conversion des moyens en fins. Il est parfaitement possible de considérer l'influence de la structure sociale sur les capacités de la personne, si celle-ci contraint tel ou tel fonctionnement ou au contraire permet leur réalisation. Le seul point non traité par Sen concerne le poids de la contrainte sociale sur le choix de la combinaison de fonctionnements que la personne souhaite accomplir. Pour Sen, ce choix relève de la responsabilité individuelle (D. Maguain, 2002, p. 177) ce qui peut effectivement être contesté. Aussi, l'approche par les capacités peut être considérée d'individualiste ou encore de libérale uniquement parce qu'elle s'intéresse en dernier ressort aux personnes et aux effets des institutions sur la situation des personnes.

▪ La contrainte sociale sur le choix des capacités

Dans une perspective voisine, l'approche de Sen négligerait exagérément les questions du pouvoir, de la contrainte sociale ou encore de la construction sociale des besoins. L'influence du contexte social, des normes sociales ou encore culturelles devrait ainsi être prise en compte dans le choix de la personne des fonctionnements qu'elle souhaite disposer dans son ensemble capacité. Pourtant, Sen se refuse de dresser une liste de capacités non seulement parce qu'il reconnaît l'influence du contexte social et culturel et donc la possibilité de listes différentes, mais aussi parce qu'il mise sur le débat public entre les parties concernées pour produire cette liste. L'approche par les capacités est volontairement indéterminée ; un travail critique de sélection des capacités tenant compte en particulier du poids de la contrainte sociale est donc parfaitement concevable. L'utilisation du cadre théorique des capacités peut aussi bien être

« conservatrice » que « progressiste » (dans le sens où la première néglige la contrainte sociale et non la seconde).

▪ **Les capacités, un concept connu de la sociologie ?**

Les insuffisances, pointées par Sen, des approches fondées sur les ressources et sur l'utilité pour décrire les inégalités sont depuis longtemps connues des sciences sociales en particulier de la sociologie. La solution que propose Sen au travers de son approche par les capacités ne posséderait de ce point de vue qu'une faible utilité parce que la sociologie aurait déjà fourni des instruments théoriques pertinents (voir I. Robeyns, 2006, p. 370.). Cette critique n'est qu'en partie valable pour au moins deux raisons. L'approche par les capacités est « *inspirée par le souci d'accroître la part de la réflexion éthique dans l'analyse économique* » (M. Canto-Sperber, 1991, p. 26) ; elle s'inscrit dans un cadre bien précis, les théories de la justice sociale, terrain d'investigation qui n'est pas celui du sociologue. Surtout, deuxième raison, l'approche par les capacités est interdisciplinaire ; elle offre un cadre théorique commun aux sociologues et aux économistes permettant d'effectuer aussi bien des enquêtes quantitatives que qualitatives. L'accueil favorable de certains sociologues à l'égard de cette approche témoigne, semble-t-il, de ses potentialités à faire dialoguer économie et sociologie.

▪ **La question de l'opérationnalité**

Comme nous le notions précédemment, l'approche par les capacités a été critiquée pour sa faible opérationnalité. Les fonctionnements potentiels, en dehors de ceux réalisés, d'une personne sont en effet difficilement observables et peuvent poser des difficultés quasi insurmontables si l'investigation empirique est excessivement ambitieuse. Nombreux sont les fonctionnements dont la réalisation n'est pas médiatisée par des biens et des services (bonne qualité des relations sociales, etc.) ; comment dès lors évaluer la présence de ces fonctionnements potentiels ? La sélection d'un nombre limité de fonctionnements de base à l'instar de l'Indice du développement humain (IDH) facilite grandement l'opérationnalisation des capacités mais en réduit sa portée. Augmenter le nombre de fonctionnements potentiels nécessite des moyens d'investigation plus lourds (enquêtes par entretien, etc.) mais qui en contrepartie accroissent l'échelle d'évaluation empirique des inégalités.

3. DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ?

L'approche par les capacités présente selon nous une double utilité pour l'économie sociale, théorique, d'une part, en permettant d'éclairer sous un nouveau jour son projet politique (3.1), pratique, d'autre part, en offrant des outils d'évaluation de ses pratiques (3.2).

3.1. Une utilité théorique.

L'approche par les capacités offre une « grille de lecture » pertinente des objectifs des organisations de l'économie sociale. Le projet politique des initiatives de l'économie sociale, notamment par leur volonté d'opérer le changement institutionnel, prend une signification nouvelle située dans la perspective des capacités. Selon nous, cette dernière fournit en effet un cadre d'interprétation des finalités régulièrement revendiquées par les promoteurs de l'économie sociale.

L'objectif de développement et de renforcement des capacités constitue une priorité majeure de l'histoire longue des pratiques de l'économie sociale. Celles-ci, « *filles de la nécessité et de l'esprit d'association des classes populaires* » (G. Fauquet, 1965, p. 36), ont toujours été développées pour surmonter les contraintes résultant de privations de libertés ou de dépendances ; l'accès à la propriété du capital notamment par la mutualisation des ressources afin de sortir d'une situation de dépendance économique constitue une des principales motivations des mouvements associationnistes au XIX^e siècle (voir par exemple A. Gueslin, 1998), mouvements souvent cités par les approches contemporaines de l'économie sociale. Aujourd'hui la « nouvelle » économie sociale, héritant des domaines d'activité investis historiquement par l'économie sociale, développe à la fois de nouveaux services aux personnes pour satisfaire des besoins ignorés ou négligés par l'État social et des services auprès de personnes en situation de précarité (chômeurs...) ou encore sur des territoires en voie de dévitalisation (B. Lévesque et M. Mendell, 2004).

Finalement, les actions de l'économie sociale apportent des réponses institutionnelles à des privations ou à des dépendances causées par le cadre institutionnel en place (économique, social...). Elles accroissent de ce point de vue les capacités des personnes concernées.

Deux précisions doivent être préalablement apportées :

- Des organisations de l'économie sociale peuvent ne pas poursuivre ce dernier objectif en particulier lorsque celles-ci se voient instrumentalisées par les pouvoirs publics devenant des « *relais de politiques économiques et sociales sectorisées* » (C. Vienney, 1994, p. 99)¹⁶.
- Les capacités pourront être différentes d'une organisation à l'autre ; une organisation peut intervenir dans le domaine de l'emploi recherchant à accroître les capacités professionnelles des publics touchés par le sous-emploi, une autre peut rechercher à développer le pouvoir d'action des travailleurs dans l'organisation qui les emploie par l'intermédiaire des principes coopératifs, etc.

On peut distinguer utilement deux types complémentaires d'action des organisations de l'économie sociale :

- Action destinée à des publics membres et non-membres des organisations visant à satisfaire des besoins et des aspirations négligés par les organisations marchandes et publiques ou à des besoins et des aspirations dont l'offre existante est inadaptée (B. Lévesque, 2002). Il y a développement des capacités parce que cette action augmente les fonctionnements potentiels et accomplis des publics concernés.
- Action destinée à des publics membres des organisations ; l'établissement de règles (formelles et informelles) organisationnelles (règle démocratique, limitation de la distribution des excédents, etc.) propres au champ de l'économie sociale accroît les capacités notamment en imposant une répartition plus égalitaire du pouvoir et en donnant la possibilité aux membres de l'organisation de participer et de décider de ses activités.

L'action des organisations de l'économie sociale dans ces deux dernières situations augmente les fonctionnements potentiels et ainsi l'étendue de l'ensemble capacité des personnes concernées. Historiquement, comme nous l'avons noté plus haut, l'émancipation économique constitue une finalité essentielle et connue des organisations de l'économie sociale. Cependant, comme le soulignent de nombreux historiens, les premiers mouvements associationnistes étaient aussi porteurs de revendications adressées « *à la bourgeoisie pour qu'elle reconnaisse les ouvriers comme " des hommes, et non point des machines "* » (W. H. Sewell, 1981, p. 655. Voir aussi par exemple A. Faure et J. Rancière, 1976). Les motifs qui ont ainsi présidé à la formation de la majorité des organisations de l'économie sociale étaient fondés sur des considérations de reconnaissance mutuelle dont leurs membres étaient privés estimaient-ils au sein d'une société qui avait remplacé la « *stricte réglementation de l'Ancien Régime [...] par le système de la propriété privée absolue et de la « liberté industrielle » - c'est-à-dire de la*

¹⁶ Les organisations de l'économie sociale peuvent alors contribuer à un objectif de développement et de renforcement des capacités mais celui-ci relève de l'action publique.

concurrence capitaliste » (W. H. Sewell, 1981, p. 652). Cette demande de reconnaissance constituerait aussi une motivation première de l'associationnisme contemporain (voir par exemple, J.L. Laville, 2005), reconnaissance considérée ici comme une capacité qui présente la particularité de ne pas nécessiter l'utilisation de biens et services.

Le développement des capacités par les organisations de l'économie sociale peut donc se mettre en place à trois niveaux :

- En répondant à des besoins et à des aspirations que les organisations marchandes et publiques négligent ou dont l'offre est inadaptée ;
- -En « publicisant » des demandes de reconnaissance ;
- Et en faisant participer et décider sur une base « démocratique » les membres des organisations de ses activités.

On peut résumer ces derniers points dans le tableau suivant :

Capacités	Besoins et aspirations négligés par les organisations marchandes et publiques ou dont l'offre existante est inadaptée	Reconnaissance	Participation et décision sur une base « démocratique » des activités des organisations
Publics	Membres et Non-membres	Membres et Non-membres	Membres

Cet objectif de développement et de renforcement des capacités présuppose le développement de moyens spécifiques pour endiguer les inégalités ; celles-ci ne se limitent pas à la seule dimension monétaire, mais revêtent des aspects « qualitatifs » impliquant des moyens aussi « qualitatifs » qui constituent une des caractéristiques des activités de l'économie sociale. Améliorer les capacités impose le développement de modes d'organisation tenant compte des différents paramètres de l'ensemble capacité et d'établir des moyens adaptés pour chacun d'entre eux. Par exemple, le soutien à la création d'activité qui s'est surtout développé au cours des années 1990 dans les pays occidentaux propose une offre combinant une double dimension financière et sociale. Les publics concernés confrontés à un problème de financement de leurs projets de création d'activité (principalement des créations d'entreprises individuelles) se voient offrir une aide financière, mais aussi un accompagnement pour démarrer leurs activités,

accompagnement prenant la forme d'un continuum d'activités allant de l'accueil et du conseil aux porteurs de projets jusqu'au suivi de leur activité. Le financement reste évidemment un préalable pour entreprendre le projet, mais celui-ci dépend aussi des « capacités » des créateurs à convertir ces moyens financiers en activités pérennes. Ce n'est finalement pas tant le financement du projet de création d'activité que la dimension sociale au moyen d'actions de conseil, d'accompagnement et de suivi qui importe et garantit la réalisation des projets (voir par exemple pour le cas français C. Ferraton et D. Vallat, 2004).

3.2. Une utilité pratique

L'apport pratique de l'approche par les capacités se situe à un double niveau. Elle permet d'envisager dans une nouvelle perspective la complémentarité de l'action publique et de l'économie sociale observée aujourd'hui et parfois revendiquée par les promoteurs et les acteurs de l'économie sociale (3.2.1). Elle fournit enfin de nouveaux outils de mesure des initiatives de l'économie sociale (3.2.2).

3.2.1. Action publique et économie sociale

Les liens étroits que nouent un grand nombre d'organisations de l'économie sociale et l'action publique prennent une signification différente avec l'approche par les capacités. Son espace d'évaluation multidimensionnel des inégalités fournit en effet de nouvelles prérogatives à l'intervention publique. En révélant et en identifiant des inégalités jusque-là ignorées, elle légitime une expansion de l'action publique.

L'approche par les capacités entend combler les lacunes d'une perspective seulement monétaire des phénomènes inégalitaires. Par exemple, le soutien financier ne suffit souvent pas à sortir certaines personnes de la précarité si celui-ci n'est pas associé à des moyens plus qualitatifs (accompagnement, formations, etc.) visant l'augmentation de leurs capacités d'insertion. Un soutien financier s'il peut pour certaines personnes suffire à les sortir de leurs conditions précaires reste insuffisant pour d'autres parce qu'elles ne détiennent pas les « capacités » nécessaires pour convertir cet octroi de ressources en une intégration économique et sociale réussie. Dans la perspective des capacités, l'action publique ne se donne plus seulement pour objectif de freiner les inégalités monétaires mais aussi d'améliorer l'utilisation des aides allouées. L'action publique doit donc penser à de nouveaux modes d'intervention que l'on retrouve particulièrement bien développés dans le champ de l'économie sociale.

Une grande partie des nouvelles prérogatives de l'action publique identifiées par l'approche par les capacités se trouve en effet aujourd'hui prise en charge par les organisations de l'économie sociale¹⁷. Accompagnement des créateurs d'activité en situation de précarité, aide à domicile auprès des personnes dépendantes ou services de gardes d'enfants bien qu'étant des services déjà anciens, représentent certains des domaines d'intervention que légitime l'approche par les capacités parce qu'ils augmentent les fonctionnements potentiels des personnes concernées¹⁸, légitimité permettant de fournir une nouvelle interprétation de la complémentarité actuelle, revendiquée par certains promoteurs de l'économie sociale, entre action publique et économie sociale¹⁹.

L'offre de l'économie sociale parce qu'elle est particulièrement adaptée à un accroissement des capacités acquiert dans ce nouveau cadre d'évaluation une légitimité qui lui est parfois contestée en particulier par les organisations marchandes. Cette propriété propre à l'économie sociale lui permet de se délimiter un « territoire » et de se façonner une identité vis-à-vis du champ marchand. Le développement des capacités, surtout lorsque sont concernées des personnes présentant de faibles capacités, relève d'intérêts qui dépassent les intérêts des membres des organisations de l'économie sociale et s'apparente d'une certaine manière à une contribution à l'intérêt général, fournissant une identité nouvelle à l'économie sociale différente de celle habituellement revendiquée (activités sans but lucratif, principe démocratique, etc.) (voir J. Gadrey, 2004).

Autrement dit, la base d'information des capacités détermine de nouvelles priorités à l'action publique qui en délègue une partie aux organisations de l'économie sociale, mais priorités qui bien souvent étaient déjà traitées par ces dernières organisations. Plus généralement, cette nouvelle mesure des inégalités montrant l'insuffisance des aides monétaires donne une légitimité à l'action des organisations de l'économie sociale dont une des spécificités est d'intégrer une dimension sociale à son offre de biens et de services. L'efficacité accrue attendue des interventions des organisations de l'économie sociale parce qu'elles reposent sur des moyens qualitatifs justifie alors le soutien, financier en particulier, que peut apporter l'action publique à ces organisations.

¹⁷ On pourrait aussi montrer que les interventions des organisations de l'économie sociale ont toujours historiquement précédé l'action publique. Certains besoins auparavant partiellement satisfaits par l'offre des organisations de l'économie sociale furent progressivement pris en charge par l'État social. Ce qui constitue l'originalité de l'approche par les capacités est qu'elle apporte une légitimité à l'extension des domaines d'intervention de l'action publique.

¹⁸ L'accompagnement augmente la probabilité que les créations d'activité soient pérennes ; les aides à domicile facilitent la vie quotidienne des personnes dépendantes ; les gardes d'enfants permettent aux parents, surtout leurs mères, d'exercer une activité professionnelle.

¹⁹ Voir par exemple J.-L.Laville, J.-P.Magnen, Filho G. Carvalho de França et A. Medeiros (eds), 2005 et B. Lévesque, 2001.

3.2.2. *Le problème de la mesure des initiatives de l'économie sociale*

La mesure de l'action des organisations de l'économie sociale prend une nouvelle orientation dès lors que l'on se situe dans l'espace d'évaluation multidimensionnelle des capacités. Quelles que soient les capacités sélectionnées dans la procédure d'évaluation, des indicateurs quantitatifs classiques (revenu, etc.) mais aussi qualitatifs doivent être mobilisés. Or, une des spécificités reconnues et souvent revendiquées des organisations de l'économie sociale est l'impact social de leurs interventions souvent négligé, voire occulté par les évaluations courantes fondées sur des indicateurs le plus souvent monétaires. Autrement dit, le cadre d'évaluation de l'approche par les capacités parce qu'il autorise la combinaison de plusieurs dimensions (économique, sociale, etc.) peut répondre aux doléances des acteurs de l'économie sociale critiquant souvent la manière dont les organismes statistiques rendent compte de leurs activités économiques.

Cependant, les difficultés d'opérationnaliser l'approche par les capacités peuvent freiner une telle investigation. J. Rawls ou encore R. Sugden ont émis de sérieux doutes sur les résultats pratiques auxquels pouvait aboutir cette approche (I. Robeyns, 2006 et R. Sugden, 1993)²⁰. Sen lui-même reconnaît les importantes difficultés d'une telle approche en particulier lorsqu'il s'agit de l'appliquer aux pays développés où le recueil des informations est plus complexe parce que les capacités peuvent être très éloignées et moins observables que les capacités de base (consommation alimentaire, santé, etc.) associées généralement aux pays en développement (Sen, 1984, pp. 87-88). Par ailleurs, les capacités choisies peuvent aussi poser problème dans la mesure où leurs appréciations ne reposent pas sur des critères « objectifs » quantifiables et mesurables. En particulier, évaluer les capacités à partir des jugements des personnes elles-mêmes peut soulever de sérieuses difficultés. Ainsi, l'opérationnalisation réalisée par P. Anand et M. van Hees montre que les personnes enquêtées avec des revenus élevés ont tendance à minorer leur satisfaction en termes de capacités (P. Anand et M. van Hees, 2006).

Pourtant, les diverses applications inspirées de l'approche par les capacités tant au PNUD ou à l'échelle d'un pays ou bien encore à l'échelle locale sur des microprojets témoignent des potentialités et de l'opérationnalité bien qu'encore imparfaite et non dénués de défauts d'une telle approche (I. Robeyns, 2006)²¹. Avant toute opérationnalisation, quatre choix doivent être faits :

²⁰ Des statisticiens partagent aussi cette dernière opinion. Ainsi, identifier les capacités serait « *si difficile qu'actuellement personne n'a su proposer une opérationnalisation satisfaisante du concept de Sen* » (D. Verger, 2005, p. 17).

²¹ Pour une liste complète des opérationnalisations de l'approche par les capacités jusqu'au début des années 2000, voir W. Kuklys & I. Robeyns (2004)

- L'évaluation des capacités peut être réalisée à partir d'indices synthétiques ou bien à l'aide de bilans ou de tableaux de bord (J. Gadrey et F. Jany-Catrice, 2003). La première option fournit une information simple et facilement utilisable alors que la seconde offre une image plus riche et complète des multiples dimensions des phénomènes étudiés. En outre, cette dernière option évite les critiques adressées aux indicateurs synthétiques relatives aux choix souvent arbitraires de leurs composantes et des règles de pondération et d'agrégation de ces composantes.
- L'évaluation doit-elle considérer les ensembles capacités ou alors les fonctionnements réalisés ? Notons que la majorité des opérationnalisations de l'approche par les capacités ont choisi pour des raisons pratiques la seconde option.
- Quels fonctionnements ou capacités l'opérationnalisation doit sélectionner ?
- Enfin, quelles pondérations attribuer à chacun des fonctionnements ou capacités sélectionnés ?

Jusqu'à présent, on peut distinguer avec I. Robeyns (2006, pp. 360-368) sept grands types d'opérationnalisation de l'approche par les capacités : (1) l'évaluation globale sur un territoire donné, généralement un pays, du développement humain ; (2) l'évaluation de projets socio-économiques de développement le plus souvent de petite taille ; (3) l'identification de la population pauvre dans les pays en développement ; (4) l'évaluation de la pauvreté et du niveau de bien-être dans les pays développés ; (5) l'évaluation des privations des personnes souffrant d'une infirmité ou d'un handicap ; (6) l'évaluation des inégalités de genre (7) et l'évaluation des politiques économiques et sociales.

L'Indice du développement humain (IDH) du PNUD représente l'exemple le plus symbolique d'une opérationnalisation possible, bien que très réductrice du fait du nombre très limité de fonctionnements, de l'approche par les capacités. Le classement des pays en termes d'IDH diverge de celui en termes de PIB par habitant apportant un bémol à la mesure de la richesse par ce seul critère « économique ». Cependant, l'IDH n'est pas sans limites que partagent d'ailleurs les autres indices synthétiques. Des choix arbitraires doivent en effet être effectués (D. Verger, 2005, pp. 33-34) :

- Au niveau des composantes ; pourquoi sélectionner telles composantes ? Pourquoi ne pas ajouter d'autres composantes ?
- Concernant l'agrégation des composantes dans la mesure où les composantes ne sont pas de même dimension (montants monétaires, espérance de vie, etc.) ;
- Enfin, sur la pondération des composantes.

De manière générale, les opérationnalisations de l'approche par les capacités ont débouché sur des résultats remarquables parce qu'ils permettent de jeter un nouveau regard sur les

phénomènes étudiés. Par exemple, les évaluations de la pauvreté en termes de capacités peuvent révéler des écarts avec celles basées sur le revenu ; des personnes pauvres en capacités ou fonctionnements peuvent ne pas être pauvres en termes de revenu et inversement (I. Robeyns, 2006, p. 363). Autrement dit, la pauvreté monétaire, fondée sur le revenu, n'épuise pas toutes les formes de privation. Une politique économique ou sociale décidée sur la base de ces évaluations prendra une autre configuration dès lors que l'on considère la pauvreté en termes de capacités (S. Klasen, 2000, p. 56).

Ce problème de l'opérationnalisation est déjà connu de l'économie sociale. Des pistes ont d'ailleurs été et sont encore explorées (J. Gadrey, 2004 ; *Économie et solidarités*, 2006). Ce que fournit l'approche par les capacités est un cadre théorique, volontairement sous-spécifié, offrant l'avantage de pouvoir combiner les indicateurs classiques quantitatifs avec d'autres indicateurs qualitatifs revendiqués par les acteurs et promoteurs de l'économie sociale.

Plus fondamentalement, ce n'est pas tant l'opérationnalisation qui pose problème que la faible mobilisation des différents acteurs, au premier chef les pouvoirs publics, autour d'indicateurs qualitatifs. Tout instrument statistique n'est pas en effet le calque d'une réalité qui lui préexiste, mais toujours le produit d'une convention qui « *tient son pouvoir de conviction d'une double référence à des principes de solidification en général distingués, celui de la science et celui de l'État* »²². L'édification d'un instrument statistique nécessite toujours d'importants investissements permettant d'élaborer un langage commun à l'aide duquel sont codifiées et classées les singularités individuelles.

Cependant, si les indicateurs statistiques courants dépendent de conventions politiques, ce sont aussi des formes de connaissance qui conservent une partie autonome, car leurs mises en œuvre présentent des éléments scientifiques et techniques complexes ne reposant pas sur des représentations individuelles. Il n'en demeure pas moins que l'établissement et la diffusion de nouveaux indicateurs statistiques résultent toujours d'échanges parfois conflictuels auxquels prennent part les États et les acteurs scientifiques (économistes, statisticiens, etc.) (J. Gadrey et F. Jany-Catrice, 2005).

²² « L'espace de représentativité des descriptions statistiques n'est rendu possible que par un espace de représentations mentales communes portées par un langage commun, balisé notamment par l'État et le droit », A. Desrosière, 1993, p. 397.

CONCLUSION

L'économie sociale a toujours été un instrument utilisé pour apporter des réponses institutionnelles à des privations qu'éprouvaient certaines catégories sociales. Dans cette perspective, elle trouve dans l'approche par les capacités un cadre théorique particulièrement bien adapté à ses objectifs. Mais l'apport de cette dernière ne s'arrête pas là. Elle fournit un nouvel espace d'information et d'évaluation d'actions économiques et sociales visant la lutte contre des formes d'inégalité, dans lesquelles s'inscrivent l'action publique mais aussi celles de l'économie sociale. Elle légitime l'expansion de l'action publique et des actions de l'économie sociale lorsque ces dernières accroissent les capacités des personnes.

Enfin, l'approche par les capacités peut servir à mesurer les initiatives de l'économie sociale dont les dimensions non monétaires sont souvent mal prises en compte par les instruments statistiques traditionnels. Elle offre l'avantage d'offrir un cadre théorique interdisciplinaire et sous-spécifié (I. Robeyns, 2006, p. 353) que les économistes et les sociologues peuvent facilement s'approprier et compléter avec leurs outils théoriques.

Les opérationnalisations de l'approche par les capacités sont réalisables même si jusqu'à aujourd'hui, elles soulèvent quelques problèmes. Citons entre autres la question de la liste des capacités sélectionnées ou le constat que la majorité des enquêtes évalue les fonctionnements réalisés et non les ensembles capacités. Cependant, nous croyons que ces problèmes pourront être résolus dès lors que les différents acteurs concernés, au premier chef les pouvoirs publics, considéreront cette approche par les capacités comme l'approche idoine pour évaluer les inégalités ou la pauvreté. Bien que connaissant un certain succès dans les milieux universitaires et certains organismes supranationaux, elle reste en effet aujourd'hui une approche encore peu diffusée.

BIBLIOGRAPHIE

- ANAND P. & M. van Hees (2006). « Capabilities and Achievements : An empirical study », *Journal of Socio-Economics*, 35, pp. 268-284.
- ARNSPERGER C. et P. Van Parijs (2000). *Éthique économique et sociale*, Paris, La Découverte & Syros.
- BERTIN, A. (2005). « Quelle perspective pour l'approche par les capacités ? », *Revue Tiers-Monde*, XLVI, 182, pp. 145-165.
- CANTO-SPERBER M. (1991). « Choix de vie et liberté. Sur l'œuvre d'Amartya Sen », *Esprit*, mars, pp. 26-38.
- COREI T. (1995). *L'économie institutionnaliste. Les fondateurs*, Paris, Economica.
- DEFOURNY J. (1992). « Le secteur de l'économie sociale en Belgique », in J. Defourny et J.-L. Monzón Campos (sous la dir. de), *Économie sociale : entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector : Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, CIRIEC et De Boeck-Wesmael, pp.225-252.
- DESROCHE H. (1983). *Pour un traité d'Économie Sociale*, Coopérative d'information et d'édition mutualiste (CIEM).
- DESROSIÈRES A. (1993). *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 450p.
- Économie et Solidarités*. (2006). *Économie sociale et indicateurs de développement*, vol. 36, n°1.
- FARVAQUE N. (2003). « Les tentatives d'opérationnalisation de l'approche par les capacités et la place de l'évaluateur », *Document de travail IDHE*, série « Règles, Institutions, Conventions », n° 03/07, Ecole Normale Supérieure de Cachan.
- FAUQUET G. (1965). *Œuvres*, Paris, Institut des Études Coopératives.
- FAURE A. et J. Rancière. (1976). *La parole ouvrière (1830-1851)*, Paris, Union générale d'éditions,

FERRATON et D. Vallat. (2004). « La création d'activité : prise d'autonomie et médiation entre acteurs », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol 75, n°2, pp. 295-317.

FLEURBAEY M. (1996). *Théories économiques de la justice*, Paris, Economica.

GADREY J. (2004). *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents*, Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE. Programme de recherche « L'économie sociale et solidaire en région », Février.

GADREY J. et F. Jany-Catrice. (2003). (avec la participation de Thierry Ribault et Bruno Boidin), *Les indicateurs de richesse et de développement. Un bilan international en vue d'une initiative française*, Rapport de recherche pour la DARES, mars, 178p.

GADREY J. et F. Jany-Catrice. (2005). *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris : La Découverte.

GASPER D. (2002). « Is Sen's Capability Approach an Adequate Basis for Considering Human Development ? », *Review of Political Economy*, Vol. 14, no 4, pp. 435-461.

GUESLIN A. (1998). *L'invention de l'économie sociale*, Paris, Economica.

KEARNEY M. (en collaboration avec L. Tremblay, F. Aubry et Y. Vaillancourt). (2004). « Définir l'économie sociale au Québec : l'apport de Desroche, Vienney, Defourny et Laville », *Cahiers du LAREPPS*, no 04-33, novembre. http://www.larepps.uqam.ca/publications/cahier_transversal.php

KLASEN S. (2000). « Measuring Poverty and Deprivation in South Africa », *Review of Income and Wealth*, Series 46, no 1, March, pp. 33-58.

KUKLYS W. & I. Robeyns. (2004). « Sen's Capability Approach to Welfare Economics », *Cambridge Working Papers in Economics*, no 0415, University of Cambridge (<http://www.econ.cam.ac.uk/dae/repec/cam/pdf/cwpe0415.pdf>)

LAVILLE J.-L. (2001). « Les raisons d'être des associations », in : Laville J.-L., Caillé A., Chaniel P., Dacheux E., Eme B. et Latouche S., *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte/MAUSS/CRIDA, pp. 61-140.

LAVILLE J.-L. (2005). « Action publique et économie : un cadre d'analyse », in : Laville J.-L., Magnen J.-P., Carvalho de França Filho G. et Medeiros A. (eds), *Action publique et économie solidaire*, Paris, Érès, pp. 19-46.

- LAVILLE J.-L., J.-P.Magnen, Filho G. Carvalho de França et A. Medeiros (eds). (2005). *Action publique et économie solidaire*, Paris, Érès.
- LÉVESQUE B. (2001). « Le partenariat : une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 72, 3, pp. 323-338.
- LÉVESQUE B. (2002). « Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ? », *Cahiers du CRISES. Collection Études théoriques*, n° ET0205, 23p.
- LÉVESQUE B. et M. Mendell. (2004). *L'économie sociale : diversité des approches et des pratiques. Proposition pour le nouveau programme des ARUC en économie sociale*, document de travail pour la présidence du CRSH.
- MAGUAIN D. (2002). « Les théories de la justice distributive post-rawlsiennes. Une revue de la littérature », *Revue économique*, vol. 53, no 2, pp. 165-199.
- POLANYI K., C. Arensberg et H. Pearson (ed.). (1957). *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Larousse, 1975, 348p. [trad. fr. de *Trade and Market in the Early Empires, Economies in History and Theory*, 1957].
- PRESSMAN S. & G. Summerfield. (2002). « Sen and Capabilities », *Review of Political Economy*, vol. 14, n. 4, pp. 429-434.
- RAWLS J. (1987). *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil. [trad. fr. de *A Theory of Justice* (1971)]
- RAWLS J. (2004). *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la Justice*. Montréal, Éditions du Boréal. [*Justice as Fairness : A Restatement*, Harvard University Press, 2001].
- ROBEYNS I. (2003). *The Capability Approach : An Interdisciplinary Introduction*, http://www.ingridrobeyns.nl/Ac_public.html.
- ROBEYNS I. (2005). « Assessing Global Poverty and Inequality : Income, Resources, and Capabilities », *Metaphilosophy*, vol. 36, n 1/2, January, pp. 30-49.
- ROBEYNS I. (2006). « The Capability Approach in Practice », *Journal of Political Philosophy*, vol 14, no 3, pp. 351-376.
- SEN A. (1981). *Poverty and Famines*, Oxford, Oxford University Press.
- SEN A. (1982), *Choice, Welfare and Measurement*, Cambridge (Mass.), MIT Press.

- SEN A. (1983). « Development : Which Way now ? », *The Economic Journal*, Vol 93, no 372, December, pp. 745-762.
- SEN A. (1984). « The Living Standard », *Oxford Economic Papers*, New Series, vol 36, Supplement : Economic Theory and Hicksian Themes, novembre, pp. 74-90.
- SEN A. (1985). *Commodities and Capabilities*, Amsterdam, North Holland.
- SEN A. (1993). *Éthique et économie. Et autres essais*, Paris, PUF, 1993. [trad. Fr. de *On ethics and economics*, Blackwell Publishers, Oxford, 1991].
- SEN A. (2000a). *Repenser l'inégalité*, Paris, Le Seuil, mai. [trad. fr. de *Inequality Reexamined*, Oxford University Press, 1992].
- SEN A. (2000b). *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté*, Paris, Odile Jacob, août. [trad. fr. *Development as Freedom*, Alfred Knopf Inc, 1999.]
- SEN A. (2004). « Elements of a Theory of Human Rights », *Philosophy & Public Affairs*, 32, 4, pp. 315-356.
- SEN A. (2005). *Rationalité et liberté en économie*, Paris, Odile Jacob, octobre, 559p. [trad. fr. de *Rationality and Freedom*, The Belknap Press of Harvard University Press]
- SEWELL W. H. (1981). « La confraternité des prolétaires : conscience de classe sous la monarchie de Juillet », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 36, no 4, pp. 650-671.
- SUGDEN R. (1993). « Welfare, Resources, and Capabilities: A Review of Inequality Reexamined by Amartya Sen » *Journal of Economic Literature*, vol 31, no 4, December, pp. 1947-1962.
- VERGER D. (2005). « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et statistique*, 383-384-385, pp. 7-45
- VIENNEY C. (1994). *L'économie sociale*, Paris, La Découverte.